

COMMUNE DE SAINT SERVIN DU BOIS
Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 21 mai 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 21 mai 2012 à 19 h en Mairie de Saint Sernin du Bois.

ETAIENT PRESENTS : Jean-Marc HIPPOLYTE, Jean Paul GRILLOT, René PAULUS, Martine BOYER, Nadine PALERMO, Nicole LEVIEUX, Philippe DESBROSSES, Christiane BRAMARD, Anne-Marie LALLEMENT, Gilbert BROCHOT, Catherine GRANDIN, Jean-Claude DUFOUR, Pascale FALLOURD, Jean-Luc DRUOT, Catherine CHARPENTIER.

POUVOIR : Jean-Claude PIERRAT pouvoir à Gilbert BROCHOT.

EXCUSES : Alban VINCENOT, Delphine ACIER, Jérôme HAMULKA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Martine BOYER.

ORDRE DU JOUR

- ‡ Compte rendu de la dernière séance
- ‡ Dossiers en cours
- ‡ Travaux en cours
- ‡ Questions diverses

La lecture du compte rendu de la séance du 7 mai 2012 ne faisant pas l'objet d'observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I - DOSSIERS EN COURS

‡ Marché public pour la maîtrise d'œuvre des travaux de l'école maternelle

Le Maire rappelle au Conseil le marché public de maîtrise d'œuvre lancé pour les travaux de l'école maternelle.

Sur proposition de la Commission d'appel d'offre, il est proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de l'école à la Société Civile Professionnelle d'Architecture Marie Anne PERCHE/Patrick BOUGEAULT 3 route de Montchanin 71450 Blanzay pour un montant d'honoraires HT de 106 210 € avec option, mission EXE pour un montant de 16 770 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'attribuer le marché public pour la maîtrise d'œuvre des travaux de l'école à la Société Civile Professionnelle d'Architecture Marie Anne PERCHE/Patrick BOUGEAULT 3 route de Montchanin 71450 Blanzay pour un montant d'honoraires HT de 106 210 € avec option, mission EXE pour un montant de 16 770 € HT.
- D'autoriser le Maire à signer les pièces du dossier.

F.S.L. Année 2012

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 27 juin 2011 concernant la cotisation versée par la Commune pour le Fonds Solidarité Logement qui a pour objectif de favoriser l'accès et le maintien dans le logement de tous les habitants de Saône et Loire.

Il propose de renouveler la cotisation pour l'année 2012 basée sur la population totale de la commune multipliée par 0.35 € par habitant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de renouveler la participation financière de la Commune pour le fonds solidarité logement pour l'année 2012 calculée sur la base de la population totale de la collectivité multipliée par 0.35 € par habitant et autorise le Maire à signer les pièces nécessaires.

II - POINT SUR LES TRAVAUX

Jean-Marc HIPPOLYTE et René PAULUS font respectivement le tour des travaux prévus et réalisés par les employés communaux et les services de la Communauté Urbaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.

Le prochain conseil municipal est fixé le mercredi 20 juin 2012 à 19 h

Le Maire
Jean Marc HIPPOLYTE

